

**MOTION**  
**pour une contribution communale**  
**à la solidarité internationale et à l'aide au développement**

La nouvelle Constitution vaudoise, en vigueur depuis le 14 avril 2003, comporte une disposition en faveur de la coopération au développement, l'aide humanitaire et le commerce équitable. Cette inscription dans notre charte fondatrice (article 71) est le signe palpable de la prise de conscience actuelle sur la nécessité de participer activement à la solidarité internationale. Les écarts entre le Nord et le Sud ne cessent de se creuser. S'il est vrai que certains pays sortent du fossé grâce aux investissements privés étrangers, les différences de revenus entre la plupart des Etats du tiers-monde et ceux des pays industrialisés sont de plus en plus grandes. Aujourd'hui, nous savons que les difficultés que traversent certaines régions du monde ont des impacts sur l'ensemble du globe. Nous pouvons citer à ce titre les flux migratoires croissants.

Il est important de bien faire la distinction entre la coopération au développement et l'aide humanitaire. La *coopération au développement* vise avant tout des projets de partenariat à long terme avec des acteurs locaux. L'*aide humanitaire*, quant à elle, intervient dans les cas d'urgence, après des catastrophes naturelles ou lors de conflits armés ; son action s'inscrit dans le court terme.

Aujourd'hui, l'ensemble des pays industrialisés représente environ 95 % des pays donateurs de fonds pour la coopération au développement. Dans le cadre des Nations unies, ces Etats se sont engagés à verser le 0,7 % de leur produit national brut (PNB), afin d'aider les pays du tiers-monde et surtout les pays les moins avancés.

La Confédération s'est engagée en 1990 déjà - sans succès jusqu'à aujourd'hui - à atteindre, pour l'an 2000, le 0,4 % de son PNB. Ce pourcentage a été obtenu dès 2004 seulement par la prise en compte très contestée de dépenses en matière d'asile par exemple : en fait, c'est environ 0,34 % du PNB qui est effectivement investi par la Suisse.

Pourtant, nombre de pays ont annoncé vouloir augmenter leur aide publique au développement, notamment pour réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015 (l'un des huit " Objectifs du Millénaire " auxquels les Etats ont souscrit en 2000).

Il apparaît donc urgent que ces contributions soient revues à la hausse. Et ce n'est pas le devoir de la seule Confédération, mais tout autant des cantons et des communes.

A titre de comparaison, signalons les participations de quelques villes pour 2005 (aide au développement et aide humanitaire confondues) :

	<b>Montant 2005</b>	<b>par habitant</b>
Lausanne	fr. 150'000.-	1.20
Yverdon	fr. 25'000.-	2.-
et, hors canton :		
Genève	fr. 3'995'000.-	21.-
Carouge	fr. 400'355.-	21.-

Nous souhaitons nous associer à ces efforts.

Il est et sera toujours plus difficile pour une commune de gérer et de suivre une action de solidarité dans le Sud. C'est pourquoi nous souhaitons que notre commune collabore en ces matières avec une fédération reconnue de coopération au développement.

Il existe dans le canton une organisation faîtière dans ce domaine, la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération), qui regroupe 34 associations d'aide au développement actives dans le canton de Vaud, dans des domaines très divers<sup>1</sup>.

La FEDEVACO dispose d'une commission d'experts, qui examinent *bénévolement* chaque projet issu de ses associations membres. Elle se charge ensuite de proposer des cofinancements à des collectivités publiques (environ 50 projets par an). Elle assure également le suivi jusqu'aux décomptes financiers, par l'intermédiaire d'une commission distincte : *la FEDEVACO offre donc la garantie d'une utilisation appropriée de l'argent public dans les pays où ses organisations membres interviennent ou disposent de partenaires.*

En collaborant avec la FEDEVACO, chaque contribution vaudoise a, en plus, un *effet de levier* important, dans la mesure où la Confédération la complète (environ 1 franc fédéral pour 1 franc vaudois). Ainsi, notre participation communale, même modeste, permettra de soutenir des initiatives locales appuyées par des organismes de notre région.

**Pour résumer le sens visé par cette motion, nous demandons que :**

1. La commune de Morges participe à l'effort des collectivités publiques suisses à l'aide publique au développement.
2. Le Conseil communal inscrit à son budget ordinaire une ligne " Coopération au développement " .
3. Dans le choix des projets soutenus, privilégiant le développement durable, la commune de Morges privilégie une collaboration avec la FEDEVACO, en tant qu'organisme faîtier vaudois qui dispose d'une expertise reconnue et collabore depuis plus de 10 ans avec la Confédération et le Canton.

Motion présentée au Conseil communal dans sa séance du 6 décembre 2006

Philippe BECK

---

Liste des organisations membres de la FEDEVACO en annexe -  
(source : <http://www.fedevaco.ch/membres/> consultée le 3.11.2006)